

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Melissa Allard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f2900b2878ff1f39bb19a613>

Date d'obtention : 2026-05-27 14:03:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que mon rôle est de soutenir l'élève concerné tout au long du processus tout en collaborant avec les policiers et DPCP. C'est une méthode structurée pour la collecte de données spécifiques à la situation tout en respectant les cadres légaux qui régissent ce type de contextes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Avoir une guidance structurée ainsi qu'une collecte d'informations limitées à sa pertinence pour des interventions favorables et collaboratives (direction, milieux policiers).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas être subjective, éviter de "jouer à l'enquêteur", être bienveillante et sans jugement, être soutenance.